



CONDITIONS GENERALES

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2024

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions** ») sont applicables de plein droit à toutes les ventes de produits et/ou de services (ci-après désignés collectivement « **Produit(s)** ») réalisées par la société Fischer Connectors SARL (ci-après désignée la « **Société** ») auprès de toute personne physique ou morale (ci-après désigné l'« **Acheteur** »). Les CGV compléteront et feront partie intégrante de tout contrat (ci-après le « **Contrat** ») conclu entre la Société et l'Acheteur.

La conclusion du Contrat par l'Acheteur avec la Société concernant la vente et l'achat de Produits emporte acceptation expresse par l'Acheteur de toutes les dispositions des CGV, et ce, nonobstant toutes dispositions contraires de document contractuels établis unilatéralement par l'Acheteur (conditions d'achats, etc.).

1. DEFINITIONS

Matériel Publicitaire signifiera tout document, proposition, support, dépliant, brochure, catalogue et toute autre information et tout autre contenu, en format papier, électronique (y compris le site internet de la Société www.fischerconnectors.com) ou tout autre format de quelque nature que ce soit, lié à ou concernant la Société, ses activités et/ou ses Produits.

Contrat signifiera tout contrat entre la Société et l'Acheteur (ci-après désignés ensemble les « **Parties** ») concernant la vente et l'achat de Produits, auquel les présentes Conditions s'appliquent également et dont elles feront partie intégrante.

Société Désigne la société Fischer Connectors SARL (société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro B 420 818 551 et dont le siège social est 8, rue de la Découverte – 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE.

Date Limite aura la signification donnée à l'article 6 des présentes Conditions.

Elément(s) aura la signification donnée à l'article 11 des présentes Conditions.

Situation de Force Majeure signifiera les situations indépendantes de la volonté de la Société, y compris les phénomènes naturels, mesures gouvernementales, attentats, manifestations, incendies, explosions, inondations, épidémies, pandémies, mesures de confinement, quarantaines, blocus, grèves ou tout autre conflit social, chute du marché, krach boursier ou économique, attaques sur le système informatique ou l'infrastructure indépendamment de la volonté de la Société, accidents, pannes d'usine, entraves ou retards de la part de transporteurs, impossibilité ou retard dans l'obtention de fournitures ou d'équipements appropriés et nécessaires, saisie, mise sous séquestre ou autre mesure prise par ou à la demande d'une autorité manifestement compétente et tous autres actes qui ne sont ni prévisibles ni attribuables à la Société et qui sont objectivement de nature à retarder la fourniture des Produits.

Droits de Propriété Intellectuelle signifiera tous les droits de propriété intellectuelle, y compris sans limitation (i) l'ensemble des brevets, demandes de brevets, divulgations de brevet, et innovations et l'ensemble de leurs améliorations, (ii) les marques de fabrique, marques de service, noms de domaine, logos, habillages commerciales, dénominations sociales, noms commerciaux et tout autre indice de source, et l'ensemble des enregistrements, demandes et renouvellements y afférents (ainsi que la réputation y associée), (iii) les droits des dessins et modèles, droits d'auteur et œuvres originales, droits voisins, le cas échéant les droits « *moraux* », et l'ensemble des enregistrements, demandes et renouvellements y afférents, (iv) tous les droits relatifs aux logiciels, (v) les noms de domaine d'internet et les URLs, (vi) les secrets de fabrication, savoir-faire, technologies, bases de

données, processus, techniques, protocoles, méthodes, formules, algorithmes, mises en page, dessins, spécifications, informations exclusives et confidentielles, et (vii) tous autres droits de propriété intellectuelle ayant un effet ou une nature identique ou similaire à ceux susvisés, qu'ils soient enregistrés ou non, y compris les demandes pour l'octroi desdits droits et la faculté de demander lesdits droits, subsistant actuellement ou à l'avenir partout dans le monde.

Confirmation de Commande signifiera la confirmation écrite (un e-mail étant suffisant) adressée par la Société à l'Acheteur détaillant les conditions définitives de la transaction entre les Parties, à savoir notamment les Produits (nature, quantité, etc.) achetés par l'Acheteur auprès de la Société, le Prix d'Achat, les devises, les conditions d'expédition, les modalités de paiement et les présentes Conditions.

Partie(s) signifiera individuellement la Société ou l'Acheteur respectivement, et ensemble la Société et l'Acheteur.

Données Personnelles signifiera toute information relative à une personne identifiée ou identifiable, y compris notamment, les données tels que les prénoms, noms de famille, numéros d'identification, données de localisation et/ou données de paiement.

Produit(s) signifiera tout produit et/ou service livré ou fourni autrement par la Société à l'Acheteur, tel que détaillé dans la Confirmation de Commande.

Prix d'Achat signifiera le prix d'achat devant être versé par l'Acheteur à la Société en règlement des Produits commandés, tel que détaillé dans la Confirmation de Commande.

Acheteur signifiera la personne physique ou morale achetant les Produits auprès de la Société conformément à un Contrat et aux présentes Conditions.

Bon de Commande signifiera la commande écrite (un e-mail sera suffisant) passée par l'Acheteur auprès de la Société détaillant les Produits commandés par l'Acheteur.

Taxes signifiera tout impôt direct ou indirect réel ou éventuel (impôt personnel ou impôt sur les sociétés),

frais de douane, toute contribution (sécurité sociale ou retraite), droit, charge, taxe, évaluation, cotisation ou versement similaire applicables aux Produits, y compris les intérêts, charges, frais, amendes, coûts, dépenses ou pénalités y afférents, dû à une autorité gouvernementale ou à toute autre personne et, pour chaque situation, la responsabilité secondaire ou solidaire desdites au titre desdites Taxes, y compris et sans limitation, l'impôt sur le revenu (personnel et d'entreprise), l'impôt sur le capital, les droits de timbre (le cas échéant), les retenues à la source, les taxes sur la valeur ajoutée (TVA), taxes liées à l'immobilier ou à tous autres biens, les taxes sur les salaires, les cotisations à un plan de retraite, les cotisations à l'assurance chômage, accident, maladie, etc..

Conditions signifiera les présentes conditions générales régissant, avec le Contrat conclu entre l'Acheteur et la Société, la relation contractuelle entre les Parties.

Période de Garantie aura la définition donnée à l'article 11 des présentes Conditions.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS

En adressant un Bon de Commande à la Société, l'Acheteur confirme expressément qu'il a lu et compris les présentes Conditions et qu'il accepte irrévocablement et sans condition de respecter et d'adhérer aux présentes Conditions.

Sauf accord contraire écrit entre les Parties, les présentes Conditions seront les seules conditions régissant la vente et la fourniture des Produits par la Société à l'Acheteur. Les présentes Conditions prévaudront sur toute autre condition de toute nature. Notamment, l'Acheteur renonce irrévocablement et sans condition à l'application de ses propres conditions (le cas échéant), même si lesdites conditions ont été soumises à la Société et/ou si la Société est informée de leur existence.

3. MATERIEL PUBLICITAIRE

Sauf accord contraire écrit entre les Parties, tout Matériel Publicitaire fourni par la Société à l'Acheteur, de toute manière et par tout moyen, soit directement, soit indirectement, sera fourni à l'Acheteur pour des besoins d'information uniquement, et ne constituera en aucune

façon une offre contractuelle, sauf indication contraire par écrit.

La Société ne sera responsable en aucun cas (y compris en cas de négligence et/ou erreur) du contenu du Matériel Publicitaire (sans limitation, concernant notamment les données techniques (telles que les documents techniques, spécifications, dessins, descriptions, échantillons, reproductions, présentations, fonctions, etc.) contenues dans le Matériel Publicitaire) ni de l'idée et/ou de la perception par l'Acheteur basée sur ledit Matériel Publicitaire et son contenu, à moins que les données techniques soient expressément garanties par écrit par la Société au sein du Contrat.

Dans l'hypothèse où le Matériel Publicitaire contiendrait des propositions commerciales (avec des prix, réductions tarifaires, etc.), il s'agira uniquement de propositions faites à l'Acheteur de faire une offre d'achat à la Société, sous réserve de l'acceptation définitive par celle-ci. En d'autres termes, le fait que le Matériel Publicitaire comprenne une proposition commerciale permet uniquement à l'Acheteur d'avoir la possibilité d'adresser à la Société un Bon de Commande sur la base des conditions commerciales figurant dans le Matériel Publicitaire, qui sera validée par la Société dans le cadre de la Confirmation de Commande. Tant que la Société n'aura pas envoyé la Confirmation de Commande à l'Acheteur, il n'existera aucune relation contractuelle entre les Parties. Le Matériel Publicitaire indiquera une période de validité de la proposition.

4. COMMANDES

Tous les Bons de Commande reçus par la Société en provenance de l'Acheteur sont soumis à l'acceptation par la Société dans le cadre de la Confirmation de Commande. La Société se réserve le droit de refuser tout Bon de Commande à sa seule discrétion, sans motiver son refus.

La relation contractuelle entre l'Acheteur et la Société sera réputée conclue uniquement lors de l'acceptation expresse par la Société du Bon de Commande adressé par l'Acheteur, au moyen d'une Confirmation de Commande adressée à l'Acheteur.

L'Acheteur vérifiera la Confirmation de Commande dès réception et devra informer la Société de toute erreur ou anomalie, immédiatement, et au plus tard dans les trois (3) jours ouvrés suivant la réception de la Confirmation de Commande. A défaut, la Société procédera à la fabrication et/ou à la livraison et/ou à la fourniture des Produits conformément à la Confirmation de Commande, qui engagera l'Acheteur.

5. PRIX D'ACHAT

Tous les Prix d'Achat sont exprimés en Euros et hors Taxes.

La TVA applicable est facturée en sus du Prix d'Achat à l'Acheteur lorsque celle-ci est applicable à la vente de Produits concernée.

Sauf accord préalable contraire et écrit entre les Parties, l'ensemble des Prix d'Achat sont exprimés comme suit : Rendus Droits Acquittés (DDP, Incoterms 2020), comprenant l'ensemble des frais d'emballage mais excluant les frais de livraison (ces frais sont facturés en sus à l'Acheteur par la Société). Sauf indication contraire dans la Confirmation de Commande, l'ensemble des charges, frais et dépenses supplémentaires et/ou accessoires (tels que, sans limitation l'assurance, les frais de transport, les frais d'exportation (à l'exclusion des frais de livraison qui seront facturés à l'Acheteur conformément à la Confirmation de Commande), licences de transitaires ou d'importation, autres autorisations et certifications, toutes Taxes et tous impôts, ainsi que toute autre dépense, coût, frais et charge concernant l'expédition, le stockage et la livraison des Produits en France seront pris en charge exclusivement par la Société).

Départ Usine (EXW, Incoterms 2020), comprenant l'ensemble des frais d'emballage mais excluant les frais de livraison. Sauf indication contraire dans la Confirmation de Commande, l'ensemble des charges, frais et dépenses supplémentaires et/ou accessoires (tels que, sans limitation l'assurance, les frais de transport, les frais d'exportation, licences de transitaires ou d'importation, autres autorisations et certifications, toutes Taxes (y compris la TVA étrangère, le cas échéant) et tous impôts et frais de douane, ainsi que toute autre dépense, coût, frais et charge concernant l'expédition, le stockage et la livraison des Produits seront pris en charge exclusivement

par l'Acheteur). La Société ne sera responsable en aucun cas du paiement desdits coûts, dépenses, Taxes, frais et/ou charges supplémentaires/accessoires.

Dans la mesure du possible, la Confirmation de Commande détaillera l'ensemble des Taxes, dépenses, coûts, frais et charges qui s'appliquent en sus du Prix d'Achat et qui seront supportés par l'Acheteur. Les Taxes, coûts et frais supplémentaires pouvant s'appliquer à l'Acheteur dépendent notamment du pays dans lequel il a son siège et dans lequel les Produits seront expédiés. Même si la Confirmation de Commande n'indique pas certaines Taxes, dépenses, coûts, frais et charges supportés par l'Acheteur conformément au présent article 5, lesdites Taxes, dépenses, coûts, frais et charges seront bien supportés par l'Acheteur conformément au présent article 5.

Tous les Prix d'achat seront fixes sous réserve qu'il n'existe aucune Situation de Force Majeure engendrant une augmentation desdits Prix d'Achat, notamment, les coûts de fabrication, y compris le coût des matières premières, de l'énergie et les coûts du travail.

6. MODALITES DE PAIEMENT

L'ensemble des factures émises par la Société seront exigibles par l'Acheteur dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture (la « **Date Limite** »), sauf accord contraire expressément indiqué sur la facture et/ou la Confirmation de Commande et dans le respect des dispositions des articles L. 441-10 et suivants du Code de commerce.

L'ensemble des paiements par l'Acheteur à la Société seront effectués en intégralité, sans compensation, déduction ou retenue pour toute réclamation, Taxe, frais, dépense, droit ou autre charge. L'ensemble des frais/coûts/dépenses bancaires seront supportés exclusivement par l'Acheteur, à l'exclusion de la Société. La Société ne sera aucunement responsable du processus de paiement, notamment concernant le paiement effectué par l'intermédiaire de tiers agissant en tant que prestataires de paiement, banques ou sociétés de crédit.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux

d'intérêt légal applicable (taux appliqué sur le Prix d'Achat impayé). Les pénalités de retard sont appliquées à compter du jour suivant le dernier jour de la Date Limite.

Tout retard de paiement donnera lieu, en outre, de plein droit, au paiement par l'Acheteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros, sans préjudice de la faculté pour la Société de réclamer une indemnisation complémentaire sur justificatifs. L'Acheteur devra ainsi rembourser à la Société l'ensemble des coûts, charges, frais et dépenses encourus dans le cadre du recouvrement des règlements en retard, y compris sans limitation, des frais judiciaires, frais internes et les frais d'avocats.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur serait redevable de plusieurs paiements à l'égard de la Société, l'imputation des paiements s'effectuera par priorité sur les dettes les plus anciennes, contrairement aux dispositions de l'article 1253 à 1256 du Code Civil. En cas de règlement par voie judiciaire, les frais ainsi que les honoraires de tous auxiliaires de justice seront à la charge exclusive de l'Acheteur.

De plus, tout retard de paiement offre à la Société la faculté d'invoquer la résolution de plein droit de toute commande en cours et la suspension de toute livraison. Le montant des pénalités de retard de paiement dues par l'Acheteur se compensera sur toute somme qui serait due à l'Acheteur par la Société à quelque titre que ce soit.

La Société se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger des garanties de paiement de la part de l'Acheteur. Le cas échéant, ces garanties de paiement seront expressément stipulées par la Société dans son Matériel Publicitaire et/ou avant d'adresser la Confirmation de Commande à l'Acheteur.

7. TRANSFERT DE PROPRIETE, RESERVE DE PROPRIETE, REVENDICATION DES PRODUITS

La propriété des Produits livrés à l'Acheteur sera définitivement transférée à l'Acheteur à compter du paiement intégral du Prix d'Achat. L'Acheteur devra collaborer (à ses propres frais) à toute action devant être entreprise pour protéger la propriété de la Société jusqu'au règlement intégral du Prix d'Achat.

L'Acheteur accepte et autorise la Société, le cas échéant et à la seule discrétion de la Société, à inscrire ou à enregistrer la réserve de propriété dans tout registre conformément à toute loi applicable et à se conformer à l'ensemble des formalités y afférentes aux frais et sous la responsabilité de l'Acheteur. Pendant toute la durée de ladite réserve de propriété, l'Acheteur conservera les Produits livrés en bonne condition et les assurera correctement à ses propres frais et coûts.

Malgré le transfert de propriété des Produits conformément au présent article 7, les risques concernant les Produits seront transférés à l'Acheteur conformément à l'article 10 ci-dessous. Par conséquent, l'Acheteur comprend et accepte expressément que, même s'il n'est pas formellement le propriétaire des Produits (jusqu'au règlement intégral du Prix d'Achat), il pourra toutefois être tenu pour responsable de tous dommages, détériorations, pertes, et tous autres problèmes concernant les Produits lors du transfert des bénéfices et risques conformément à l'article 10 ci-dessous, notamment selon les Incoterms applicables et la date à laquelle le Prix d'Achat est réglé.

Dans l'hypothèse où le Prix d'Achat n'est pas intégralement réglé à la Date Limite, la Société aura le droit, à sa seule discrétion, de (i) réclamer le paiement du Prix d'Achat et la réparation de tous dommages supplémentaires subis par la Société, de (ii) résilier et se retirer du Contrat, reprendre les Produits livrés à l'Acheteur sans formalité préalable et indépendamment de toute procédure judiciaire, et réclamer une réparation pour des dommages supplémentaires subis par la Société. L'Acheteur s'engage à ne pas s'opposer à l'exercice de ce droit par la Société. L'ensemble des frais encourus dans le cadre de l'application du présent article, ainsi que la réparation de toute détérioration et/ou usure des Produits concernés seront supportés en intégralité par l'Acheteur, à l'exclusion de la Société.

8. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison des Produits seront indiqués dans la Confirmation de Commande. Sauf accord contraire expressément indiqué par écrit, lesdits délais de livraison ne seront qu'indicatifs ; la Société ne sera pas tenue pour responsable en cas de non-respect des délais indiqués dans la Confirmation de Commande.

La Société sera déchargée de tout engagement relatif aux délais de livraison indiqués dans la Confirmation de Commande en cas de Situation de Force Majeure, ainsi qu'en cas de perturbation au sein de la Société, telle que, sans limitation, les accidents, conflits sociaux, livraisons retardées ou défectueuses de matières premières, ou toute autre situation indépendante de la volonté de la Société. Les délais de livraison – qui restent indicatifs – seront prolongés proportionnellement dans ces situations.

Les retards de livraison ne pourront pas conférer à l'Acheteur le droit au paiement de pénalités financières quelconques, d'intérêts quelconques et/ou de dommages directs, indirects, consécutifs ou punitifs quelconques, ou le droit de résilier ou se retirer du Contrat conclu avec la Société. La Société devra informer l'Acheteur par écrit des retards de livraison, dès que possible.

9. MODALITES DE LIVRAISON DES PRODUITS, CONTRÔLE ET REFUS DE PRODUITS DEFECTUEUX

9.1 Livraison des Produits

Sauf accord contraire écrit entre les Parties, la livraison des Produits à l'Acheteur est réputée parfaite :

- lorsque les Produits ont été mis à la disposition de l'Acheteur dans les locaux de l'Acheteur, si les Produits sont livrés DDP (*Incoterms 2020*) ; ou
- lorsque les Produits ont été mis à la disposition de l'Acheteur dans les locaux de la Société, d'une société affiliée de la Société ou dans les locaux indiqués par la Société dans la Confirmation de Commande, si les Produits sont livrés EXW (*Incoterms 2020*).

Par conséquent, sauf accord contraire par écrit entre les Parties, la livraison est effectuée :

- aux risques et frais de la Société si les Produits sont livrés DDP (*Incoterms 2020*) ; ou
- aux risques et frais de l'Acheteur, si les Produits sont livrés EXW (*Incoterms 2020*).

A la demande écrite de l'Acheteur, la Société souscrira une assurance de transport pour l'expédition, aux frais uniques de l'Acheteur. Tous les coûts en résultant seront exclusivement pris en charge par l'Acheteur.

Sauf indication précise de l'Acheteur, la Société choisira le moyen approprié pour l'expédition et l'acheminement des Produits, sans garantie sur la méthode de livraison des Produits la plus rapide ou la moins chère.

En tout état de cause, la Société restera libre, à sa seule discrétion, de livrer les Produits elle-même ou d'avoir recours à une société affiliée ou à un tiers pour la livraison des Produits.

9.2 Contrôle et refus de Produits défectueux

L'Acheteur devra vérifier les Produits livrés dès leur réception. En cas de manquants, pertes, avaries ou retard, l'Acheteur est tenu de formuler les réserves à la livraison auprès du transporteur. Les réserves devront être mentionnées sur le bon de livraison, contresigné par le transporteur. L'Acheteur doit confirmer ces réserves auprès du transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois (3) jours. L'Acheteur devra adresser à la Société, sans délai, copie du courrier adressé au Transporteur. Le respect de ce formalisme est nécessaire pour engager la responsabilité du prestataire de transport. A défaut, les conséquences éventuelles du non-respect de ce formalisme seront à la charge exclusive de l'Acheteur, ce que ce dernier accepte expressément. En tout état de cause, l'Acheteur fera son affaire personnelle de tous recours éventuels contre les transporteurs en cas de manquants, avaries, retards ou autres, et ce, dans les conditions prévues à l'article L. 133-1 et suivants du Code de Commerce.

Les vices cachés seront notifiés par l'Acheteur dans une réclamation écrite et détaillée immédiatement dès leur découverte, et au plus tard trois (3) jours suivant la découverte (voir l'article 11 ci-dessous), et pendant la Période de Garantie (voir l'article 11 ci-dessous); à défaut, la Société déclinera toute garantie ou responsabilité. En notifiant les vices cachés, l'Acheteur devra prouver la date de leur découverte.

10. TRANSFERT DES RISQUES

Les risques seront transférés à l'Acheteur lors de la livraison définitive des Produits, à savoir, une fois les Produits livrés et rendus disponibles à l'Acheteur conformément à l'article 9.1 ci-dessus (selon les Incoterms applicables).

En cas de report de la livraison à la demande de l'Acheteur ou de retard pour une raison indépendante de la volonté de la Société, notamment mais non exclusivement en cas de Force Majeure, les risques seront transférés à l'Acheteur à la date à laquelle était prévue initialement la livraison. Dans ce cas et à partir de ce moment, les Produits seront stockés pour le compte et aux risques et frais de l'Acheteur. Sauf indication contraire écrite de la Société, les Produits seront facturés à l'Acheteur et une facture, devant être réglée conformément à l'article 6 ci-dessus, sera adressée à l'Acheteur.

11. GARANTIE

La période de garantie des Produits par la Société est de douze (12) mois, commençant au jour de la livraison des Produits (ci-après la « Période de Garantie »), conformément à l'article 9.1 ci-dessus. En cas de report de la livraison à la demande de l'Acheteur ou de retard pour une raison indépendante de la volonté de la Société, notamment mais non exclusivement en cas de Force Majeure, la période de garantie sera de douze (12) mois à compter de la notification à l'Acheteur de la mise à disposition des Produits.

La garantie sera nulle et non avenue si l'Acheteur ou tout tiers effectue des modifications ou des réparations sur les Produits sans l'accord préalable et écrit de la Société, ou si l'Acheteur ne prend pas immédiatement des mesures raisonnables pour empêcher l'aggravation des dommages et permettre à la Société de rectifier le ou les défaut(s) et/ou dommage(s).

Pendant la Période de Garantie, à la demande écrite de l'Acheteur et sous réserve que les Produits s'avèrent et soient reconnus par la Société comme étant défectueux ou inutilisables en raison de matériaux de qualité inférieure ou de défaut(s) de fabrication, la Société s'engage, à sa seule discrétion et dès que possible, à réparer ou à remplacer toutes les pièces des Produits qui

sont défectueuses ou inutilisables en raison de matériaux de qualité inférieure ou de défaut(s) de fabrication. La Société aura également la possibilité, à sa seule discrétion, de modifier tous les Produits s'avérant et reconnus par la Société comme étant défectueux ou inutilisables en raison de matériaux de qualité inférieure ou de défaut(s) de fabrication. Les pièces et/ou les Produits remplacés deviendront la propriété de la Société.

Les garanties sont celles spécifiquement indiquées dans la Confirmation de Commande ou expressément consenties par la Société. Sauf accord contraire, la Société ne garantit pas l'objectif d'utilisation de son Produit tel qu'envisagé par l'Acheteur. De même, sauf indication contraire mentionnée dans la Confirmation de Commande et dans la mesure maximale permise par la loi applicable, la Société décline toute déclaration et garantie, qu'elle soit explicite, implicite ou statutaire, y compris les garanties implicites de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier, et d'absence d'atteinte, concernant les Produits et/ou leurs fonctions. En outre, la Société ne fait aucune déclaration ni garantie concernant la fiabilité, l'opportunité, la qualité, l'aptitude ou la disponibilité des Produits. La Société ne garantit pas la sécurité ou la capacité des Produits.

La Société ne sera responsable que des dépenses résultant de la réparation ou du remplacement des pièces défectueuses dans les ateliers de la Société. Si lesdites pièces ne peuvent pas être remplacées ou réparées dans les ateliers de la Société pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société, tout coût supplémentaire sera pris en charge par l'Acheteur.

La garantie ne couvrira pas des dommages aux Produits qui ne résulteraient pas de matériaux de qualité inférieure ou de défauts de fabrication, tels que, sans limitation, des dommages résultant de l'usure naturelle, d'un entretien insuffisant ou inapproprié (y compris le défaut d'entretenir les Produits conformément aux directives de la Société), des effets chimiques ou électrolytiques, des travaux de câblage ou d'installation défectueux, des conditions de stockage impropres, des opérations défectueuses résultant d'une absence de conformité aux directives de la Société, ou des dommages dus à d'autres causes non attribuables à la Société ou

indépendantes de la volonté de la Société, notamment mais non exclusivement en cas de Force Majeure.

La Société ne sera pas responsable des dommages causés aux Produits en raison des processus de montage, d'installation ou d'essai effectués par l'Acheteur ou par tout tiers, ou des dommages causés par d'autres actions ou procédés effectués sur les Produits par l'Acheteur ou tout tiers qui ne correspondent pas aux directives de la Société ou qui sont indépendantes de la volonté de la Société, notamment mais non exclusivement en cas de Force Majeure.

La Société ne sera pas responsable de tout défaut ou défaillance des Produits exploités selon les spécifications, illustrations, descriptions ou autres précisions, résultant de la combinaison ou de l'utilisation des Produits de la Société avec tout équipement ou Produit incompatible de l'Acheteur ou d'un tiers.

La garantie ne s'appliquera pas aux dommages causés aux Produits par l'Acheteur et/ou par un tiers dus à une mauvaise utilisation des Produits ou toute utilisation contraire à l'utilisation envisagée des Produits.

La Société ne sera pas responsable des défauts, de l'insuffisance, de l'absence d'aptitude à une utilisation particulière ou de l'absence de qualité des connecteurs personnalisés ou des solutions de câblage attribuables aux directives, spécifications et autres instructions de l'Acheteur.

Si l'Acheteur fournit des éléments et/ou des informations à la Société qui sont créés, développés, améliorés ou fabriqués par l'Acheteur ou par un tiers (le ou les « **Elément(s)** ») pour la fourniture par la Société à l'Acheteur de Produits personnalisés (notamment mais non exclusivement des connecteurs personnalisés ou des solutions de câblage), lesdits Eléments seront livrés gratuitement à l'usine de la Société aux risques de l'Acheteur. La Société ne sera responsable en aucun cas dans l'hypothèse où lesdits Eléments ne sont pas livrés à temps, en quantité suffisante ou en état acceptable. La Société ne sera responsable en aucun cas de l'efficacité fonctionnelle technique, de l'absence de qualité ou de tout autre défaut desdits Eléments et, par conséquent, des Produits fabriqués au moyen desdits Eléments. La Société se réserve le droit de refuser l'utilisation desdits

Eléments s'ils ne correspondent pas aux exigences et normes de qualité de la Société. Dans ce cas, l'Acheteur devra indemniser la Société pour tout coût supplémentaire encouru par la Société et/ou tout dommage causé à la Société en raison desdits Eléments.

L'Acheteur sera responsable de toute atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle ou à tout autre droit ou titre de tiers relatifs auxdits Eléments fournis par l'Acheteur à la Société. L'Acheteur devra indemniser intégralement la Société pour tous dommages directs et indirects (y compris les frais juridiques et les frais d'avocats) encourus en raison d'une réclamation par un tiers concernant les Eléments (et/ou des Droits de Propriété Intellectuelle) fournis par l'Acheteur à la Société.

L'Acheteur reconnaît et accepte que les remèdes visés au sein des présentes Conditions sont les remèdes exclusifs de l'Acheteur. Sauf accord contraire par écrit entre les Parties, l'Acheteur ne pourra pas, en particulier, réclamer une réduction du Prix d'Achat, la résiliation ou le retrait du Contrat avec la Société et/ou alléguer de dommages directs, indirects, consécutifs ou réclamer des dommages-intérêts.

12. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

Dans la mesure permise par la loi applicable, la Société ne sera responsable envers l'Acheteur qu'en cas de faute intentionnelle ou de faute grave.

Dans la mesure permise par la loi applicable, la responsabilité de la Société sera limitée au Prix d'Achat du Produit commandé par l'Acheteur mettant en jeu ladite responsabilité (le cas échéant).

La Société ne sera responsable en aucun cas des dommages consécutifs ou indirects ou des dommages quelconques, y compris sans limitation, la perte de profits, la perte d'exploitation, la perte de revenus, la perte de commande ou l'augmentation des frais d'exploitation, y compris sans limitation si lesdits dommages ou pertes étaient prévisibles par les Parties.

La Société ne sera tenue responsable des manquements à ses obligations au titre des présentes ou du Contrat avec l'Acheteur en raison d'une situation indépendante de sa volonté, y compris et sans limitation : une Situation de

Force Majeure, tout empêchement lié à des exigences locales ou internationales de commerce extérieur et de douanes ou tout embargo ou autre sanction (tel que des dispositions de contrôle des exportations).

13. RESERVE TECHNIQUE

Sauf accord contraire par écrit entre les Parties, les Produits devront se conformer exclusivement aux règles, lois, réglementations et normes en vigueur en France. La Société ne sera en aucun cas responsable de tout manquement aux règles, réglementations, lois ou normes applicables dans un autre pays, notamment dans le pays de domiciliation de l'Acheteur, le pays de domiciliation des clients de l'Acheteur et/ou le pays de livraison des Produits.

Sauf accord contraire écrit entre les Parties, la Société sera libre d'effectuer toute modification, à tout moment et à sa seule discrétion, à tous ses Produits, procédés et méthodes de fabrication, essais, procédures de contrôle de qualité et d'assurance, systèmes et états, procédures, saisies, politiques, matériaux, innovations, technologies, développements, techniques (protégées ou non par des Droits de Propriété Intellectuelle), spécifications, emballages, étiquetage, logiciels, conditions d'environnement, équipements, site de fabrication, sans avoir à informer, notifier ou obtenir l'approbation de l'Acheteur.

La Société sera également libre de modifier ses traitants, fournisseurs tiers et/ou prestataires tiers, le cas échéant, sans avoir à informer, notifier ou obtenir l'approbation de l'Acheteur.

La Société ne devra, en aucun cas, se conformer ou être responsable d'un manquement à toute loi, règle, ou réglementation, applicable à l'Acheteur utilisant les Produits fournis par la Société pour ses propres produits, services et/ou pour toute autre utilisation.

Sauf accord contraire par écrit entre les Parties, la Société aura le droit de modifier unilatéralement les spécifications techniques des Produits indiqués dans la Confirmation de Commande, sous réserve que lesdites modifications n'engendrent pas d'augmentation du Prix d'Achat indiqué dans la Confirmation de Commande, et que la conception, aptitude, fonctionnalité et efficacité

desdits Produits soient au moins équivalente à celles des Produits initialement commandés.

14. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties acceptent que les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs à la Société, ses Produits, son Matériel Publicitaire, son site internet et/ou ses activités sont et resteront la propriété exclusive de la Société.

Toute donnée technique, information et tout autre élément protégé ou non par les Droits de Propriété Intellectuelle, communiqué à l'Acheteur, restera la propriété exclusive de la Société ou d'une autre société affiliée appartenant à la Société et/ou son groupe, le cas échéant.

L'Acheteur n'aura le droit en aucun cas, sans l'accord préalable et écrit de la Société, de reproduire, copier, exploiter, commercialiser, améliorer ou communiquer à des tiers tout Produit, donnée technique, information, ou autre élément protégé ou non par les Droits de Propriété Intellectuelle, reçu de la Société de quelque manière que ce soit.

Le présent article 14 restera applicable après la fin des présentes Conditions et/ou du Contrat pour une période de temps illimitée.

15. CONFIDENTIALITÉ

L'Acheteur accepte de respecter la confidentialité de l'ensemble des informations confidentielles et exclusives divulguées ou communiquées directement ou indirectement à l'Acheteur, y compris sans limitation les informations concernant la Société, les projets relatifs aux activités de la Société et les idées y contenues, les marques (déposées ou non), noms de domaine, dessins, designs, média, logos, innovations (protégées ou non par un brevet), technologies, œuvres (protégées ou non par des droits d'auteur), graphiques, statistiques, analyses, modèles, documents, photographies, vidéos, scénarios, logiciels, processus, toute information relative au savoir-faire, plans, rapports de due diligence, données opérationnelles, stratégies, plans stratégiques, plans financiers, analyses financières, prévisions, budgets, table de capitalisation, registre des actions, états financiers (à savoir, notamment compte de résultat et bilan), données

de recherche et livrables, spécifications, stratégie proposée dans le plan des activités, stratégies, modèle économique, plan de développement, collaborations et prospects, listes de clientèle, listes de prospects, listes de partenaires, listes d'agents, listes de co-contractants, contrats conclus avec des tiers, nom des personnes travaillant pour et/ou avec la Société, nom des collaborateurs potentiels et/ou toute autre information relative à la Société directement ou indirectement (et à ses sociétés affiliées) et à ses activités, protégée ou non par un Droit de Propriété Intellectuelle, enregistré ou non, ou tout autre droit (les « **Informations Confidentielles** »).

Par conséquent, l'Acheteur accepte de mettre en œuvre toutes les mesures raisonnables pour protéger ces informations, pour empêcher tout accès ou utilisation non autorisé, et pour informer la Société de toute atteinte possible à la confidentialité.

Le présent article 15 définit l'obligation générale de l'Acheteur concernant les Informations Confidentielles de la Société. En sus des présentes Conditions, la Société et l'Acheteur pourront signer des accords et des engagements supplémentaires concernant les Informations Confidentielles de la Société, tels qu'un accord de confidentialité. Dans ce cas, les dispositions dudit accord de confidentialité seront complétés par les dispositions du présent article 15 dans la limite de leur compatibilité.

16. DONNÉES PERSONNELLES

En fournissant les Produits, la Société pourra recueillir et traiter un certain nombre de Données Personnelles notamment mais non exclusivement celles relatives à l'Acheteur, ses salariés, ou tout membres de son personnel, ses contractants indépendants, ses agents, ses partenaires, ses clients et d'autres tiers.

La Société utilise les Données Personnelles essentiellement pour l'exécution du Contrat, la fourniture des Produits et pour s'assurer de la satisfaction de l'Acheteur (notamment en lui adressant un « *questionnaire de satisfaction* »). L'Acheteur reconnaît que la Société dispose ainsi d'un intérêt légitime concernant la collecte et le traitement des Données Personnelles, dont celles communiquées à la Société,

ainsi que celles détaillées dans le Bon de Commande et la Confirmation de Commande.

La Société s'engage à traiter les Données Personnelles conformément à l'ensemble des lois et réglementations applicables sur la protection des données pouvant s'appliquer au traitement des Données Personnelles et selon le niveau le plus élevé de sécurité applicable en France. La Société a mis en place et maintiendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées de sécurité pour le traitement des Données Personnelles, tenant compte de la nature, de l'étendue et des finalités du traitement des Données Personnelles afin de les protéger.

17. INDEMNISATION

L'Acheteur accepte expressément de garantir, indemniser et relever indemne la Société et ses sociétés affiliées avec leurs actionnaires, mandataires, dirigeants, salariés, agents respectifs (ci-après désignés chacun « Partie Indemnisée ») en cas de perte, réclamation, action, coût, dommage, pénalité, amende et frais, y compris sans limitation les frais juridiques, frais internes, frais et dépenses d'avocats et d'experts, encourus par une Partie Indemnisée dans le cadre ou en conséquence d'un manquement de l'Acheteur aux présentes Conditions, au Contrat et à toute loi, règle ou réglementation.

En cas de manquement au présent article 17, la Société aura le droit d'introduire toute action visant à empêcher le manquement aux présentes Conditions, au Contrat et/ou à toute loi, règle ou réglementation, en sus de tous autres remèdes juridiques pouvant exister. Les droits de la Société au titre du présent article 17 sont cumulatifs, et l'exercice par la Société d'un seul droit ne l'empêchera pas de faire valoir tout autre remède juridique.

Le présent article 17 restera applicable après la fin des présentes Conditions et/ou du Contrat pour une période de temps illimitée.

18. NON-DENIGREMENT

Pendant la durée du Contrat et pour une période de temps illimitée après la fin du Contrat, chaque Partie s'abstiendra de formuler des propos dénigrants, ou tous propos pouvant être raisonnablement interprétés comme

dénigrants, concernant l'autre Partie (y compris ses dirigeants, mandataires, représentants, agents, contractants, salariés, actionnaires ou sociétés affiliées), ses activités, ses affaires ou tout produit ou service (dont les Produits) proposé par chaque Partie.

Le présent article 18 restera applicable après la fin des présentes Conditions et/ou du Contrat pour une période de temps illimitée.

19. CONTRACTANTS INDEPENDANTS

Chaque Partie est un contractant indépendant et aucune disposition du présent Contrat n'aura pour effet la création d'une relation d'employeur-salarié de l'une des Parties par rapport à l'autre.

Les présentes Conditions et le Contrat n'auront pas pour effet la création d'une entreprise commune par les Parties.

20. TAXES

Sauf accord contraire par écrit entre les Parties, chaque Partie sera responsable de la déclaration et du versement de ses propres Taxes dues sur la base et/ou résultant de l'exécution du Contrat et des présentes Conditions.

21. DUREE

Les présentes Conditions prendront effet à compter de la date du Contrat et resteront en vigueur et applicables pendant toute la durée du Contrat.

22. DIVERS

21.1 Indépendance des Clauses

Dans l'hypothèse où l'une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions seraient réputées inapplicables, nulles ou non avenues pour quelque raison que ce soit, elles n'affecteront pas la validité des autres dispositions des présentes Conditions qui continueront à engager les Parties.

21.2 Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger l'application d'une disposition des présentes Conditions ou de tout droit y afférent ne sera en aucun cas interprété comme une renonciation auxdites dispositions ou auxdits droits et n'affectera aucunement la validité des présentes Conditions.

La renonciation à se prévaloir d'un manquement aux présentes Conditions par l'une des Parties ne sera pas interprétée comme une renonciation à se prévaloir tout autre manquement précédent ou ultérieur.

21.3 Poursuite de l'application de certaines dispositions

Les dispositions des présentes Conditions dont il est prévu la poursuite de leur applicabilité après la fin des présentes Conditions ou du Contrat ou dont la nature ou le contexte implique la poursuite de leur applicabilité après ladite fin, resteront applicables et en vigueur nonobstant le terme du Contrat ou des présentes Conditions.

23. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige ou différend résultant de ou lié aux présentes Conditions ou à tout Contrat entre la Société et l'Acheteur, y compris leur validité, manquement ou résiliation, sera régi par et interprété conformément à la loi française, sans référence à ses dispositions sur les conflits des lois, ainsi qu'à l'exclusion de tout traité international, dans la mesure permise par la loi applicable.

Tout litige ou différend résultant de ou lié aux présentes Conditions ou à tout Contrat entre la Société et l'Acheteur, y compris leur validité, manquement ou résiliation, sera soumis à la compétence des tribunaux compétents de Meaux (France), et ce, quelles que soient les modalités procédurales (appel en garantie ou pluralité de défendeurs).